

**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2011 à 18:00**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire)  
( )

**Absents:**

Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire)

**DÉLIBÉRATION N°20110928\_006**

**ADHÉSION ADULLACT**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

## DÉLIBÉRATION N°20110928\_006 ADHÉSION ADULLACT

Le logiciel libre est une opportunité pour le Syndicat Mixte, en mutualisant des infrastructures et des compétences, de proposer des services numériques à destination des collectivités girondines.

Pour ce faire, une bonne connaissance des logiciels libres et un appui national est nécessaire pour permettre une mutualisation efficace.

L'ADULLACT, Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, s'est donnée pour tâche de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres sur fonds publics.

Elle constitue le lieu privilégié pour participer activement au développement du logiciel libre par la mutualisation. De nombreuses collectivités (Départements, Régions, Villes, etc...) en sont membres. En adhérant à l'ADULLACT, le Syndicat Mixte Gironde Numérique rejoindra une communauté active et aura accès à des logiciels métiers tels que la dématérialisation des délibérations, des actes administratifs et des parapheurs.

L'adhésion de Gironde Numérique à l'ADULLACT aurait pour effet :

- de soutenir la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national,
- de permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels,
- d'avoir accès aux services réservés aux adhérents et, notamment, à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Il est à noter que les membres de Gironde Numérique pourront bénéficier de ces services du fait de l'adhésion du syndicat.

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- de m'autoriser à faire adhérer le Syndicat Mixte Gironde Numérique et à engager toutes les actions nécessaires dans ce sens,
- de m'autoriser à désigner un représentant de Gironde Numérique auprès de l'ADULLACT,
- de m'autoriser à verser à l'ADULLACT le montant de la cotisation pour une année, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 jusqu'au 30 septembre 2012, d'un total de 3.500 € (cotisation pour une association de collectivités avec une tranche de population de 500.000 à 1.000.000 d'habitants).

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20110928\_006  
ADHÉSION ADULLACT**

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 14 septembre 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte  
Gironde Numérique

Anne Marie KEISER

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)